

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 646 autorisant M. Manni à percevoir le remboursement d'un cautionnement définitif

n° 646

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 juin 1960

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1960

Date du numéro  
30 juin 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé à M. FE: Manni, Entrepreneur, adjudicataire des travaux de construction à l'Hôpital Peltier, d'un pavillon d'aliénés, le remboursement du cautionnement définitif de 138.985 K. D. (cent trente-huit mille neuf cent .quatre-vingt-cinq francs Djibouti) réalisé suivant récépissé n° 110 du 30 mai 1958.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Chef du Territoire et par délégation :L'Administrateur en Chef chargé de l'expédition des Affaires courantes du Secrétariat Général.J. MEROT.**